

# Enquête récolte 2016

## Betterave

(extrait de la synthèse)

La synthèse de l'enquête récolte betterave 2016 est réalisée à partir de 172 parcelles issues de 88 exploitations réparties sur l'ensemble des GEDA de la Marne. Cette enquête a pour objectif de faire un état des lieux des pratiques (travail du sol, date de semis, désherbage, fongicide, récolte...).

### Le semis

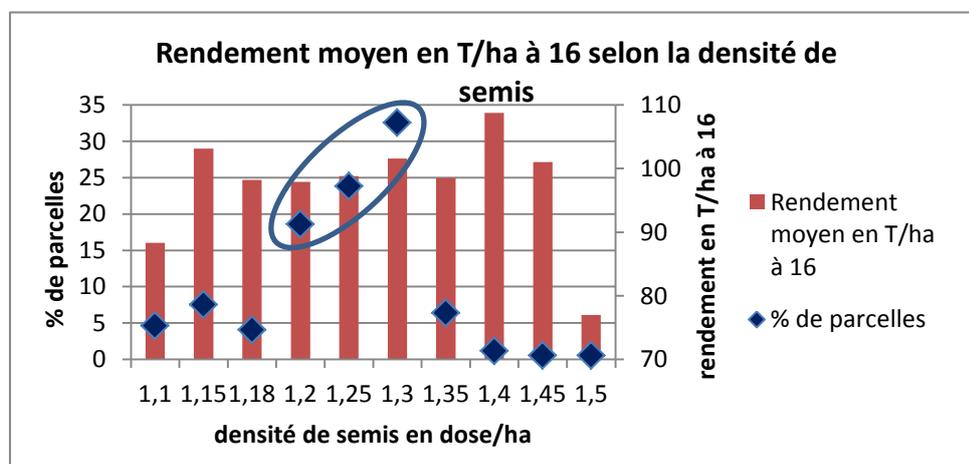
- Répartition des dates de semis

Période de semis	% de parcelles	Nombre de parcelles semées
du 10 au 15 mars	6	11
du 16 au 20 mars	40	68
du 21 au 25 mars	47	81
du 26 au 31 mars	1	2
du 1er au 4 avril	0	0
du 5 au 10 avril	4	7
du 11 au 19 avril	0	0
du 20 au 25 avril	2	3

172

La plupart des semis sont réalisés du 16 au 25 mars. Au-delà de cette date, les pluies du printemps n'ont permis de réaliser les semis suivants qu'à partir du 5 avril selon le type de terre.

- Densité de semis et rendement



La majorité des densités de semis se situe entre 1,2 et 1,3 doses/ha. Dans ces mêmes situations, peu ou pas de différence de rendement s'observe au sein de cette enquête 2016.

## Répartition des richesses

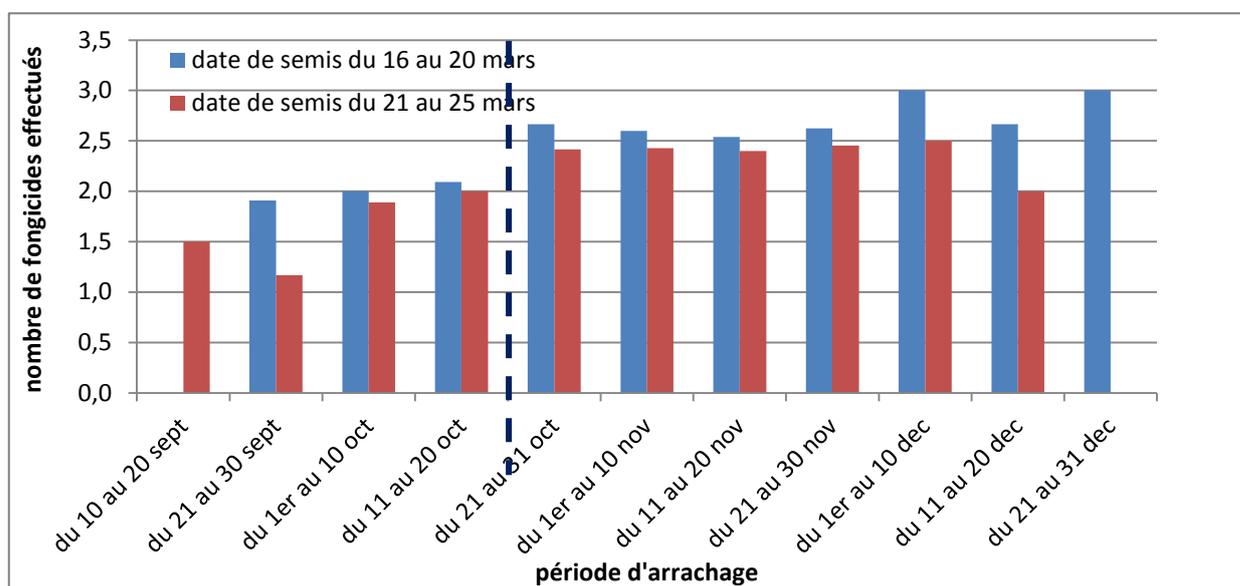
Période d'arrachage	% de parcelles concernées	Richesse moyenne	Richesse mini	Richesse maxi
15-30 sept	12	18,7	17,6	20,1
01-15 oct	18	19,0	17,4	21,0
16-31 oct	18	18,8	17,0	20,0
01-15 nov	24	18,7	17,5	20,0
16-30 nov	18	18,5	17,0	19,9
01-15 dec	7	18,5	17,6	19,4
16-31 dec	4	17,8	17,0	18,9

**Moyenne 18,7**

En 2016, les richesses les plus faibles se situent autour de 17 ce qui n'est pas le cas tous les ans. Il arrive parfois que la richesse se situe en-dessous de 16. Si on observe plus dans le détail les périodes d'arrachage du 1<sup>er</sup> octobre au 30 novembre (ce qui concerne la majorité des réponses), on observe une relative stabilité de la richesse moyenne.

## Les fongicides

- **Nombre de fongicides selon la date de semis et la date d'arrachage**



Le graphique ci-dessus représente seulement les 2 périodes de semis les plus représentatives de l'enquête : du 16 au 20 mars et du 21 au 25 mars. Globalement, pour les arrachages situés au-delà du 20 octobre, la protection fongicide s'intensifie et passe de 2 fongicides en moyenne à 2,5, voire plus, quelle que soit la date de semis entre le 16 et le 25 mars.